

Département des Côtes d'Armor
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à Bourbriac – Salle des Forges - sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les administrateurs suivants :

GUILLOU Claudine - PRIGENT Marie-Yannick - PARISCOAT Dominique - LE MOIGNE Jean-Paul - BOUILLLOT Lise - LE GOFF Yannick - COCGUEN Marie-Jo - LE BLEVENNEC Gilbert - VILLECROZE Philippe - GAYIC Jeannine - GEORGELIN Dominique - LE BIANIC Yvon - FRANCOIS Lucien - THOMAS Joseph - LE MARECHAL Loïc - LE MARREC François - LECOEUR Serge.

Administrateurs excusés :

GODFROY Brigitte - LUCAS Emmanuelle - GENETAY Stéphanie - HAMON Maryannick - LE GAOUYAT Samuel - ROBERT Didier - ALLAIN Catherine - CROISSANT Guy - PRIGENT Christian.

Administrateurs absents :

BERNARD Cinderella - LARVOR Yannick - LENOEL Annie - POMARES Juan - ROUILLE Françoise - - CONNAN Guy.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Samuel GAOUYAT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe VILLECROZE.
Monsieur Didier ROBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC.

En exercice : **32**
Présents : **17**
Absents : **15**
Représentés : **02**

Date d'envoi des convocations : **18 JUIN 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 26-06-2020	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EHPAD « LES MAGNOLIAS DE PONTREUX » VACANCE DE POSTE – AGENT D'HEBERGEMENT - 28 H
----------------	--

Un agent de la filière technique vient d'être déclaré en invalidité. Le poste d'agent d'hébergement qu'il occupait est vacant.

La Présidente par délégation demande l'autorisation de procéder à la vacance de poste et de procéder aux opérations de recrutement d'un agent contractuel, dans l'attente de la vacance définitive.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et Agents de Maîtrise.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente par délégation à,

- Procéder à la vacance de poste.
- Procéder aux opérations de recrutement.

Pour extrait conforme,
La Présidente par délégation,
Claudine GUILLOU

Acte rendu exécutoire après envoi
En Sous-Préfecture de Guingamp,
Le 3/07/2020
Et publication du

3/07/2020

